

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 MARS 2022**

**Présents** : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Champion Gonzague, Leredde Chantal, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Marie Brigitte, Garnier Bruno, Boullot Anicet, Coutard Rachel, Delafosse Benoît, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Louis Allain, Lereu Sabrina, Lesouef Christine, Marie François, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Moulin Michèle, Piedagnel Gilbert, Riche Brigitte.

**Absents ayant donné procuration** :

Dufour Géraldine qui avait donné procuration à Meunier Daniel,  
Furcy Jackie qui avait donné procuration à Fleury Guylaine,  
Lebedel Christophe qui avait donné procuration à Garnier Bruno,  
Lefort Martine qui avait donné procuration à Gallier Claude,  
Travers Julie qui avait donné procuration à Grandin Michaël.

**Absents excusés** :

Leconte Béatrice.

**Secrétaire de Séance** : M. Cozic Patrick.

### **I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 18 JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2022.

### **II – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2021**

M. le Maire informe l'assemblée que les comptes de gestion du Receveur sont en concordance avec les comptes administratifs de l'Ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les comptes de gestion 2021.

### **III – ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – AFFECTATIONS DES RESULTATS**

M. le Maire rapporte les résultats des différents budgets dont les résultats 2021 cumulés sont :

- Budget général :	750 301,75 €
- Legs Danican :	27 325,79 €
- Legs Dugage :	138 604,57 €
- Legs le Duc :	131 071,06 €
- Lotissement la Passelaie :	- 89 354,39 €
- Lotissement les Sillons	- 444 749,54 €
- Panneaux photovoltaïques :	24 803,28 €

Conformément à la réglementation, M le Maire quitte la séance. M. Gallier procède au vote.  
Les comptes administratifs et les affectations sont adoptés à l'unanimité.

#### **IV – TARIFS CANTINE POUR LA RENTREE 2022**

Suite à la présentation de M. Gallier, le Conseil unanime valide les nouveaux tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Proposition Tarifs année scolaire 2022-2023</b>
<b><u>I - ELEVES</u></b>		
Familles domiciliées à Torigny-les-Villes	3,65 €	3,70 €
Familles domiciliées hors Torigny-les-Villes	4,70 €	4,75 €
Occasionnels	4,80 €	4,85 €
<b><u>II - ADULTES</u></b>		
Instituteurs et agents municipaux	8,40 €	8,45 €
Retraités domiciliés à Torigny-les-Villes	9,20 €	9,25 €
Retraités domiciliés hors Torigny-les-Villes	11,70 €	Tarif à supprimer

#### **V – BUDGET PRIMITIF 2022**

##### 1) DEPENSES du Budget principal de la commune

M. Le Campion, Adjoint en charge des finances, présente les dépenses chapitre par chapitre. A l'appui du document fourni, les évolutions marquantes de certaines dépenses sont commentées. Il précise que l'ensemble des postes budgétaire est maîtrisé et les évolutions contenues. Certaines dépenses contraintes notamment le poste énergie ont été revues à la hausse pour tenir compte du contexte économique. Le niveau de l'endettement est raisonnable (nouvel emprunt pour l'extension de la gendarmerie qui sera financé par le loyer). Les dépenses de fonctionnement maîtrisées permettent de maintenir le niveau de la Capacité d'Autofinancement.

##### 2) RECETTES du Budget principal de la commune

M. Le Campion présente les recettes locales attendues sur le budget 2022. Il rappelle que les taux des 2 taxes (foncier bâti, foncier non bâti) des 4 communes historiques font l'objet d'un lissage sur 12 ans et seront maintenus en 2022.

- Taxe foncière (bâti) : 36.55 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29.46 %

Les prévisions de recettes sont stables par rapport au budget de 2021 (48 M €). A ce jour, il s'agit de montants estimés en attendant les notifications des dotations. Par ailleurs, il est précisé que ce budget intègre les évolutions concernant les mises à disposition auprès de Saint-Lô (nouvelle grille tarifaire identique pour toutes les communes). Ce budget, comme toujours à Torigny, présente une vision prudente des recettes (notamment les DMTO : une recette de 80 000 € est inscrite alors que la recette 2021 est de 120 000 € (montant exceptionnel dû au contexte immobilier)).

## RECAPITULATIF FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013 - Atténuation de charges	5 000,00
70 - Produits des services du domaine, prestations et ventes diverses	141 241,56
73 - Impôts et taxes	1 637 000,00
74 - Dotations, Subventions et Participations	1 200 900,00
75 - Autres produits de gestion courante	170 500,00
77 - Produits exceptionnels	3 000,00
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	916 097,33
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 073 738,89</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	1 279 558,15
012 - Charges de personnels et frais assimilés	1 252 200,00
014 - Atténuation de produits	115 335,00
65 - Autres charges de gestion courante	375 115,63
66 - Charges financières	51 800,00
67 - Charges exceptionnelles	120 089,63
68 - Dotations aux amortissements et provisions	192 470,41
022 - Dépenses imprévues	25 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	662 170,07
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 073 738,89</b>

Les nouveaux crédits d'investissement sont ensuite présentés.

NATURE	BP 2022
Effacement de réseau Route de Saint Jean	25 500,00
2 toilettes urbaines aire de jeux et place de l'Orangerie Torigni	76 000,00
Pose dalle et engazonnement accès sécurité derrière SDF Giéville	4 000,00
Dalle plafond SDF Giéville	13 000,00
Eclairage SDF Giéville	2 100,00
Muret cimetière Brectouville (complément):	3 000,00
Béton désactivé allée terrain de jeux Guilberville suite et fin	10 000,00
Fourniture et pose clôture à côté de l'Etang Maya	7 000,00
Rouleau pour terrains de sports	5 500,00
2 défibrillateurs Château et Brectouville	3 200,00
Tracteur tondeuse	19 000,00
Fenwick	15 000,00
Camion benne Iveco	42 600,00
Ordinateurs mairie (complément)	8 000,00
Chariot étuve SDF Brectouville	3 750,00
Parc à vélo	3 000,00
10 bancs	7 450,00

10 poubelles	6 600,00
6 tables de pique-nique	8 850,00
Jeux extérieurs	12 000,00
60 barrières	3 200,00
Aménagement des abords du Collège Albert Camus (complément)	50 000,00
Construction pavillons de la gendarmerie (complément)	55 000,00
<b>Mise en sécurité de l'école A le Duc + travaux menuiseries:</b> - Interphone: 12 439,70 € - Mise en sécurité de l'école A le Duc: 15 705,60 € - Menuiseries: 9 540 € - Gouttière: 1 962,78 €	40 000,00
<b>Restauration logements communaux:</b> - Fourniture et pose menuiserie PVC logement rue Danican : 4 869,88 x 2 =9 739,76 € - Remplacement escalier logement rue Danican: 2 599,30 € - Travaux logements: 30 000 €	42 600,00
<b>Aménagement et travaux cimetières:</b> - Gâche électrique église de Brectouville: 1 800 € - Changement portail et portillon Brectouville: 6 500€ - Réfection tableau église Brectouville: 1 800 € - Caveau 2 places (ossuaire) cimetière de Brectouville: 1 500 € - Caveau 3 places cimetière de Torigni (ossuaire) : 1 880 €	13 480,00
Destruction préfabriqué ancienne école de Giéville: repérage amiante + destruction	40 000,00
<b><u>Aménagement école Guilberville</u></b> - Mise en sécurité de l'école de Guilberville: 16 370,40 € - 2 jardinières pédagogiques: 1 140,24 € - 2 bancs: 1 101,31 € - 2 Corbeilles: 467,42 €	19 500,00
MO + voiries 2022 + parking ST (15 000€)	180 000,00
Promotion de la ville	6 000,00

### 3) BUDGETS ANNEXES

M. Le Champion détaille ensuite le budget du legs Danican (cantine) qui comporte une subvention d'équilibre de 142 000 € versée par le budget de la commune. En 2020, la commune a inscrit une provision pour risques de 15 000 €. Cette provision pourra être reprise en fonction de l'évolution des risques et ne nécessite pas de complément. Comme, il a été décidé au début de la séance les tarifs de la cantine ont évolué. Ce budget est marqué par la volonté de la commune de réhabiliter les logements du legs. Un montant de 45 000 € est inscrit pour commencer ce programme pluriannuel.

M. Gallier tient à préciser aux membres du Conseil que les dettes de cantines font l'objet d'un suivi quotidien. La situation s'améliore et le travail de recouvrement va être poursuivi.

Le budget du legs Le Duc subira probablement des modifications en fonction de l'évolution du projet du musée Arthur le Duc et de l'étude sur l'accessibilité du Château.

Le budget du legs Dugage n'appelle pas de commentaire.

Le budget du lotissement la Passelaie constate que les travaux pour la voirie définitive vont être réalisés. Le budget s'équilibre par une subvention prévisionnelle de 94 000 € provenant du budget de la commune.

Le budget du lotissement les Sillons permet de constater que les travaux de la 1<sup>ère</sup> phase sont achevés. La commercialisation des lots se poursuit. Les travaux pour les 6 premiers logements sociaux intégrés au lotissement vont pouvoir commencer en partenariat avec Manche Habitat. Nous sommes dans l'attente de l'attribution des 6 autres logements.

Le budget des panneaux photovoltaïques (salle des fêtes de Brectouville) nécessite pour l'année 2022 une subvention d'équilibre de 16 000 € alors que la section d'investissement peut être considérée en suréquilibre à hauteur de 40 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les propositions des 6 budgets annexes.

## V – MODIFICATION DU RIFSEEP : REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

M. le Maire fait part au Conseil que lors de sa séance du 25 juin 2019, le Conseil de Torigny-les-Villes a décidé la mise en place de ce régime. Compte tenu des évolutions, il est proposé de modifier ce régime. Il propose aussi d'instaurer la mise en œuvre du CIA (non versé à ce jour) comme outil pour challenger les équipes.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'appliquer les nouvelles grilles proposées :

FILIERE ADMINISTRATIVE								
Cadre d'emplois	Groupe	Liste des fonctions	Montant actuel voté par la collectivité		Montant Maximum		Nouveau Montant proposé A délibérer	
			Montant annuel de base		Montant annuel de base		Montant annuel de base	
			IFSE	CIA	IFSE	CIA	IFSE	CIA
Attachés territoriaux Catégorie A	1	Directeur Général des Services	12 000 €	600 €	36 210 €	6 390 €	18 000 €	600 €
	2	Agent expert ou responsable de service	5 400 €	600 €	32 130 €	5 670 €	9 000 €	600 €
	3	Secrétaire de mairie, agent expert	4 800 €	600 €	25 500 €	4 500 €	7 000 €	600 €
Rédacteurs territoriaux Catégorie B	1	Agent expert ou responsable de service	4 800 €	600 €	17 480 €	2 380 €	7 000 €	600 €
	2	Agent polyvalent	3 000 €	600 €	16 015 €	2 185 €	6 000 €	600 €
	3	Secrétaire de mairie	1 920 €	600 €	14 650 €	1 995 €	6 000 €	600 €
Adjoint administratifs territoriaux Catégorie C	1	Agent expert ou responsable de service	2 400 €	600 €	11 340 €	1 260 €	6 000 €	600 €
	2	Agent opérationnel	1 800 €	600 €	10 800 €	1 200 €	4 000 €	600 €
FILIERE TECHNIQUE								
Cadre d'emplois	Groupe	Liste des fonctions	Montant actuel		Montant Maximum		Nouveau Montant proposé A délibérer	
			Montant annuel de base		Montant annuel de base		Montant annuel de base	
			IFSE	CIA	IFSE	CIA	IFSE	CIA
Agents de maîtrises territoriaux Catégorie C	1	Chef d'équipe ou responsable de service	2 700 €	600 €	29 750 €	5 250 €	7 000 €	600 €
	2	Adjoint au responsable de service	2 400 €	600 €	14 960 €	2 040 €	6 000 €	600 €
Adjoint techniques territoriaux Catégorie C	1	Agent expert et/ou sujétions particulières	2 700 €	600 €	11 340 €	1 260 €	5 000 €	600 €
	2	Agent opérationnel	1 800 €	600 €	10 800 €	1 200 €	4 000 €	600 €
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Cadre d'emplois	Groupe	Liste des fonctions	Montant actuel		Montant Maximum		Nouveau Montant proposé A délibérer	
			Montant annuel de base		Montant annuel de base		Montant annuel de base	
			IFSE	CIA	IFSE	CIA	IFSE	CIA
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles Catégorie C	1	Agent opérationnel	1 800 €	600 €	10 800 €	1 200 €	4 000 €	600 €
FILIERE CULTURELLE								
Cadre d'emplois	Groupe	Liste des fonctions	Montant actuel		Montant Maximum		Nouveau Montant proposé A délibérer	
			Montant annuel de base		Montant annuel de base		Montant annuel de base	
			IFSE	CIA	IFSE	CIA	IFSE	CIA
Bibliothécaires territoriaux Catégorie A	1	Responsable de médiathèque	4 200 €	600 €	11 340 €	1 260 €	7 000 €	600 €
Assistants de conserv. du patr. et des bibliothèques Cat. B	2	Agent expert	2 640 €	600 €	10 800 €	1 200 €	6 000 €	600 €
Adjoint territoriaux du patrimoine Cat. C	1	Adjoint au responsable de service	2 400 €	600 €	11 340 €	1 260 €	5 000 €	600 €
	2	Agent opérationnel	1 800 €	600 €	10 800 €	1 200 €	4 000 €	600 €

## **VI – ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

M. Meunier présente le dossier du Trophée Roses des sables qui revêt outre la dimension sportive un volet humanitaire.

Le Conseil unanime décide d'attribuer 712.50 € pour la participation au Trophée Roses des sables.

## **VIII - TARIFS EXPOSITIONS ARTISTES CREATEURS**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune souhaite réaliser des expositions d'artistes créateurs.

Mme Fleury rappelle au Conseil que la 1<sup>ère</sup> exposition se déroulera le 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2022. A ce jour, 19 artistes sont inscrits.

Le Conseil décide de fixer un tarif de 50 € par participant.

## **IX - RECOLEMENT DECENNAL DES MUSEES DE FRANCE – MUSEE ARTHUR LE DUC**

Conformément à la loi du 4 janvier 2002 et au Code du patrimoine les musées porteurs de l'appellation "Musée de France" ont pour obligation de récoiler leurs collections tous les dix ans.

Cette opération vise à contrôler la localisation des biens inventoriés, leur état ainsi que l'exactitude des informations figurant dans l'inventaire (notamment la description et la provenance des biens).

Le récolement est donc essentiel à la bonne connaissance des collections ainsi qu'à leur suivi administratif, juridique et scientifique.

Cette campagne est la première du 2<sup>ème</sup> récolement décennal pour le musée du château de Torigny-les-Villes (ancienne commune de Torigny-sur-Vire). Elle porte spécifiquement sur la collection Arthur Le Duc, désignée historiquement et usuellement sous le nom de "musée Arthur Le Duc".

M. Grandin précise que ce document est très intéressant est particulièrement essentiel pour le musée ; ce que Mme Riche confirme. Elle ajoute que ce travail a été fait en collaboration avec la ville de Saint-Lô en février 2020.

Le Conseil décide d'approuver le procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> campagne du 2<sup>ème</sup> récolement décennal pour le musée du château de Torigny-les-Villes (ancienne commune de Torigny-sur-Vire).

## **X – POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX**

M. Gallier fait part aux Conseillers que la commune collecte les dons pour la crise humanitaire en Ukraine. Les travaux des 4 nouveaux logements la gendarmerie vont se terminer. La rampe d'accès PMR sur les arrières de l'école le Duc est en cours de réalisation. Dans l'immédiat, le parking de l'école Arthur Le Duc reste fermé.

M. Cozic informe que la charpente du pigeonnier va être mise en place. Les toilettes automatiques sont posées. M. Garnier ajoute que l'entreprise a particulièrement apprécié le travail réalisé par les services techniques de la commune.

M. le Maire fait un 1<sup>er</sup> bilan de l'opération tickets commerçants : l'ensemble des tickets ont été téléchargés mais peu ont été utilisés.

Mme Ozouf informe le Conseil :

- qu'un 1<sup>er</sup> rendu sur l'étude du schéma de mobilité douce sera aura lieu le 31 mars 2022,
- les démarches pour les travaux sur le mur Grimaldi avancent : la déclaration de travaux va être déposée,
- le dossier de reconversion de la friche de l'ancienne casse automobile continue avec les partenaires avec nos partenaires,
- le PLUi de l'Agglo progresse avec un travail par ateliers,
- la commune a engagé un programme de réhabilitation de ses logements. Ce programme comportera plusieurs tranches.

## **XI – POINT SUR LES DOSSIERS Saint-Lô Agglo**

M. le Maire signale que l'Agglo poursuit sa politique d'harmonisation des tarifs en s'attachant désormais aux services de l'eau et de l'assainissement.

Le tour cycliste de la Manche sera présent 2 jours à Torigny (arrivée étape et départ le lendemain).

La vérification des poteaux d'incendie est en cours.

## **XII – QUESTIONS DIVERSES**

A la demande de M. Gros de nommer l'allée qui mène du collège à la piscine, allée « Dominique Cailliez », initiateur du projet, M. le Maire répond qu'en son nom, il est favorable à cette dénomination. Le sujet sera traité lors d'un futur Conseil

Pour répondre à M. Gilles, M. le Maire précise que le sens définitif de circulation ne pourra être décidé qu'en accord avec la commune de Saint-Amand et suivant les résultats de l'étude de mobilité douce

La séance est levée à 22h30.